

Assurance-chômage—Loi

prestations à deux niveaux qui, à mon avis, aurait été discriminatoire envers les femmes. Cette étude ne comptera donc pas parmi celles que nous ferons des changements à proposer. De plus, de nombreuses autres propositions auraient contribué pour beaucoup à accroître la complexité du programme, alors que l'un des principaux objectifs de la révision du Régime d'assurance-chômage est de simplifier la loi sur l'assurance-chômage, afin d'en faciliter l'application et de la mettre davantage à la portée du public.

J'ai donc demandé au ministère de l'Emploi et de l'Immigration d'établir le mandat du groupe d'étude qui fera une étude du régime d'assurance-chômage dans les prochains mois. Je le répète, une fois que ce groupe d'étude aura pu rassembler et étudier tous les renseignements recueillis, nous serons en mesure de présenter les résultats de cette étude dans un document qui pourra être étudié par le Parlement et que le secteur privé pourra également étudier par l'intermédiaire d'un comité parlementaire. Nous ne négligerons pas pour autant toutes les démarches qui seront faites auprès de nous pendant cette période, mais nous croyons posséder toute une gamme de renseignements en provenance de nombreuses sources différentes qui nous permettront de mener à bien l'étude que nous voulons faire.

Il reste encore notamment à préciser les aspects du régime qui portent sur l'assurance proprement dite et à confirmer le rôle important qu'ils jouent et qu'ils continueront de jouer au sein de notre société. Par la même occasion, nous devrions nous demander si d'autres programmes pourraient mieux répondre à certains besoins qui, pour différentes raisons, doivent être satisfaits par le biais de l'assurance-chômage.

Les députés savent bien que le gouvernement compte organiser une conférence importante sur les pensions au cours de l'automne prochain. Nous entreprenons également une étude approfondie des programmes de sécurité sociale. C'est d'après l'évaluation permanente que fait le gouvernement d'un certain nombre de programmes de services qu'il faut mesurer le potentiel et l'efficacité du régime d'assurance-chômage. Il sera également très important de tenir compte des projets que nous examinons présentement en matière d'adaptation industrielle.

● (1540)

D'après les discussions et les débats qui ont eu lieu jusqu'ici au sujet des graves problèmes de l'industrie automobile et des bouleversements que subiront certains secteurs industriels à la suite des changements importants apportés aux lois tarifaires du pays, il est clair qu'il sera nécessaire d'effectuer des réajustements. Nous examinons présentement ces questions avec certains syndicats et employeurs pour déterminer quelle serait la meilleure voie et comment les nouvelles mesures pourraient s'intégrer au régime d'assurance-chômage.

Voici quelques-uns des points qui seront abordés au cours de notre étude: la rationalisation et la simplification des impositions régissant le droit aux prestations, notamment celles qui concernent les prestations ordinaires et spéciales versées dans les cas de maladie, de maternité et de retraite; le rôle et l'incidence des prestations complémentaires pour une région; l'utilisation des taux de chômage pour déterminer le droit aux prestations d'assurance-chômage; le traitement accordé aux prestataires qui quittent volontairement leur emploi sans

raison valable; la protection accordée par le régime aux travailleurs qui exercent une profession très saisonnière et leur admissibilité aux prestations; l'impact du régime sur la répartition et la redistribution des revenus. Madame le Président, je voudrais faire remarquer aussi l'importance que nous attribuons à l'étude de toute la question des limites économiques utilisées pour répartir les prestations et la nécessité d'étudier à fond et de modifier cette partie de la loi.

Je mettrai à la disposition des députés le texte détaillé des attributions de la commission sur ces questions et d'autres dès qu'il aura été rédigé soit, je l'espère, dans quelques semaines.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler l'importance de l'étude que j'annonce aujourd'hui et la voie dans laquelle nous voulons nous engager qui sera d'une importance primordiale pour tous les députés. L'assurance-chômage est un des programmes fondamentaux qui protègent les travailleurs au Canada. Nous voulons nous assurer que les employeurs et les employés et tous les groupes intéressés auront toutes les occasions voulues d'être entendus et de faire connaître leur opinion.

C'est ici au Parlement que nous avons l'intention de demander à ces gens de présenter leurs instances et de procéder à ces consultations. J'exhorterais les députés à travailler avec nous à l'examen du programme d'assurance-chômage à mesure que la révision progressera et que ce document prendra forme et, en même temps, par leurs propres contacts et par des discussions dans leurs circonscriptions, à commencer à obtenir des opinions dans leurs régions.

Je rappellerais aux députés que la révision aura lieu plus tard et que le bill actuel n'a pas trait à la révision comme telle. Il vise tout simplement à faire étudier la condition d'admissibilité variable de façon qu'on puisse prolonger la durée de ce programme pendant que nous procédons à des changements majeurs et fondamentaux. Il permettra aussi de refinancer le programme de façon à aider le gouvernement à le financer et à rétablir l'essence même du principe d'assurance dans le programme.

Après ces brefs commentaires, monsieur l'Orateur, j'aimerais inviter les députés à approuver les mesures. Le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration aura tout le loisir d'examiner le bill en détail. J'espère que les députés lui feront franchir rapidement l'étape de la deuxième lecture.

Des voix: Bravo!

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je commencer par une question de Règlement. Dans son discours, le ministre a annoncé deux choses, d'une part un changement à la réglementation concernant les travailleurs à temps partiel et deuxièmement, la création d'un groupe d'étude. Pourrions-nous avoir une brève période de questions au sujet de ces deux mesures qui viennent d'être annoncées avant de poursuivre le débat sur le bill C-3.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) demande si nous pouvons consacrer une brève période aux questions. Ce serait possible s'il obtenait le consentement unanime de la Chambre, mais uniquement à cette condition.